



Bulletin Technique

Numéro : 111

Date : 25 septembre 2012

Version : Importation/exportation MACP 6.0.5

Problème

Les inspections de regard sont incomplètes lorsque les codes suivants sont inscrits dans le champ 36 – Conditions de l'inspection :

NF – Non trouvée

NO – Non ouverte

SD – En charge/Présence de débris

NI – Trafic

NA – Inaccessible

BM – Enterrée ou repérée

De nombreux champs obligatoires ne peuvent être remplis lorsque l'inspection est considérée comme incomplète. Toutefois, certains champs qui peuvent être remplis sont utiles au client de l'inspection pour les inspections de suivi.

Exigences

Les logiciels certifiés doivent mettre en place un moyen de terminer les inspections et de sauvegarder les données lorsque les codes listés ci-dessus sont inscrits dans le champ 36 – Conditions de l'inspection. Lorsque ces codes sont inscrits, les champs suivants restent obligatoires et nécessitent donc d'être remplis pour que l'inspection puisse être terminée et enregistrée :

Champ 1 – Inspecté par

Champ 2 – Numéro de certificat

Champ 8 – Date

Champ 10 – Rue

Champ 11 – Municipalité

Champ 13 – Numéro du regard

Champ 17 – Type d'égout

Champ 21 – But de l'inspection

Champ 30 – Type d'accès

Champ 38 – Niveau de l'inspection

La version 2013 du dictionnaire des données exigera que les autres champs obligatoires deviennent optionnels. D'ici là, la seule exigence sera de simplement autoriser la fin de l'inspection avec les champs du Formulaire d'en-tête pour l'inspection du regard enregistrés.

La version 2013 du dictionnaire des données exigera qu'en cas d'importation d'une base de données contenant des données incomplètes, comme il est décrit ci-dessus, le logiciel vérifie d'abord si l'un des codes NF, NO, SD, NI, NA ou BM est inscrit dans le champ 36 – Conditions de l'inspection. Si aucun de ces codes n'est inscrit dans le champ 36 – Conditions de l'inspection, la base de données devra être considérée comme incomplète et son importation devra donc être rejetée. D'ici là, une inspection incomplète ne pourra être importée que si tous les champs obligatoires sont remplis.

Conclusion

Tout logiciel ne doit autoriser la fin d'une inspection incomplète que dans les cas décrits ci-dessus.